



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ère} adjointe)	Jackie WITZ (adjoint)
Henri VENTROUX (adjoint)	Laurent BESNARD	Liliane MARSAC
Yannick CAILLET	Claudine LECLERE	Gérard VINAY
Anne-Marie CHOURAQUI	François MINEAU	Daphné PERROT
Thierry HECTOR		

Absents :

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 heures, elle a été levée à 21 heures.

Secrétaire de séance : Brigitte MOLLET

RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Point financier
- Délibérations

1) Point financier

1.1 Etat à fin 11. 2016

Monsieur le Maire remet le tableau de gestion des dépenses qui fait apparaître un taux de 83 % pour un avancement à 92 %. Quelques remarques ont été faites :

Les comptes suivants sont en hausse :

- « produits entretien » car il y a trop de stock, l'organisation sera revue
- « fournitures petits équipements » par rapport à l'achat des guirlandes de Noël et du vidéoprojecteur
- « entretien matériel roulant » casse du tracteur autoporté, mais en baisse par rapport aux années précédentes
- « frais d'actes et contentieux » une partie est remboursée par l'assurance

2) Délibérations

2.1 Colonne « bacs à fleurs »

Madame Marsac explique aux membres du conseil municipal que la commune de Cierrey vend deux bacs à fleurs pour un montant de 1000 euros. Possibilité est donnée d'acheter un bac afin de le mettre dans la cour de la Mairie. Après discussion, il s'avère que cela pose un problème pour le positionner dans la cour. Le vote se décompose comme suit :

Contre 13

Abstention 0

Pour 0



2.2 Epandage des boues sur les terres de la commune

Monsieur le Maire demande à Messieurs Besnard et Hector, agriculteurs, leur avis. Lors d'une réunion syndicale Monsieur Besnard s'est vu répondre que les boues n'étaient pas toxiques et ce d'après les analyses faites sur ces boues. Néanmoins ils ne sont pas d'accords avec ces résultats. Le résultat du vote se décompose ainsi :

Contre	13	Abstention	0	Pour	0
--------	----	------------	---	------	---

2.3 Remplacement d'une armoire éclairage public défaillante

Monsieur Ventroux explique aux membres du conseil municipal que sur le lotissement « les clairières de la fortelle » il y a une armoire électrique qui disjoncte sans arrêt. Il a été décidé de la changer. Un devis a été demandé pour un montant de 1000 euros HT. Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	------	----

2.4 Inscription au site « voisins vigilants »

Monsieur le Maire explique en quoi consiste le site « voisins vigilants » et propose d'y inscrire la commune pour une cotisation annuelle de 600 euros HT. Il s'avère, après discussion, que cela ne semble pas intéressant puisque chaque habitant peut s'y inscrire gratuitement et individuellement. Il est donc décidé par l'ensemble des conseillers municipaux de ne pas donner suite à ce projet.

2.5 Convention sur l'utilisation des installations sportives d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le fait d'autoriser le Maire à signer la convention présentée par La Cape, sur l'utilisation des installations sportives d'intérêt communautaire pour l'année scolaire 2016/2017.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	------	----

2.6 Election des représentants au futur conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération

Il est proposé pour l'élection des représentants au futur conseil communautaire de *Seine Normandie Agglomération* de nommer :

Moïse CARON (titulaire) et Henri VENTROUX (suppléant)

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	------	----

2.7 Inscription des enfants hors commune

Monsieur Vinay informe les membres du conseil municipal qu'une famille habitant hors commune demande à inscrire son enfant à l'école Jacques Destiné. Cette famille habite sur Sainte-Colombe-près-Vernon et a sa nourrice sur Houlbec-Cocherel. La commune de Sainte-Colombe-près-Vernon nous a informé, suite à la demande de Monsieur le Maire, être d'accord sur le principe mais refuse de payer les frais de scolarité pour cet enfant car ils ont les structures nécessaires pour l'accueillir. Le vote pour inscrire cet enfant à l'école Jacques Destiné se décompose comme suit :

Contre	7	Abstention	0	Pour	6
--------	---	------------	---	------	---

MM. Mineau Ventroux Caillet

Mmes Perrot Marsac Chouraqui Leclère



2.8 Journées d'absence parents pour « enfant malade »

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'on peut octroyer une ou plusieurs journées d'absence pour cause d'un enfant malade (jusqu'à l'âge de 16 ans révolus). Après discussion, Monsieur le Maire propose d'attribuer deux jours par an aux agents communaux concernés. Le vote se décompose comme suit :

Contre	1	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

M. Vinay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : aura lieu le 12 décembre 2016 à 20h00

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.